Fiche RNCP: RS5923



FORMATION ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU 1

EM1 - STCW 2010 - Règle VI/4 - Section A-VI/4 - Tableau A-VI/4-1

PUBLIC VISÉ

-Tout marin, à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

-Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Réaliser les premiers gestes élémentaires.
- Procéder à une aide médicale en mer.
- Appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.



Date: Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin 97110 Point-à-Pitre



Effectif: 12 personnes



Durée de la formation : 11 heures

Horaires: Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début

de la formation



Modalité: Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif: N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact: +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
PSC 1: Formation premiers secours civiques de niveau 1	7h
HPR: Hygiène et prévention des risques	3h
AMMCT1 : Aide médicale en mer – consultation télémédicale de niveau 1	1h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	11h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...)

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFCAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi l'ensemble des U.V. et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.

